

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN-CLAUDE FÉRAUD

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Centres sociaux : 3ème répartition des crédits de fonctionnement et 1ère répartition en investissement - Exercice 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à des centres sociaux, au titre de l'année 2020, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de 415 744 € dont :
 - 204 462 € pour le fonctionnement de l'animation globale et la coordination,
 - 141 000 € pour le fonctionnement des projets spécifiques,
 - 70 282 € pour l'investissement en équipement et la réalisation de travaux,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention correspondante selon le modèle type prévue à cet effet,
- d'approuver le montant d'affectation comme indiqué en annexe du rapport.

La dépense d'un montant de 345 462 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental et la dépense 70 282 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées